

## Conseil Municipal du 20 mars 2025

**Le vingt mars**

**Deux mille vingt-cinq**

Le conseil municipal de la commune d'Archingeay,  
Dûment convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,  
Sous la présidence de **M. LAMARE Rémi**

Date de convocation du conseil municipal : 11.03.2025

<b>PRESENTS :</b> LAMARE REMI ( <b>MAIRE</b> )– BROUILLET CHRISTIAN ( <b>ADJOINT</b> ) - RUMBERGER PATRICIA ( <b>ADJOINT</b> ) - DENIS FABRICE ( <b>ADJOINT</b> ) - RENOUE RITA ( <b>ADJOINTE</b> ) – CLERTE LOÏC – MALVAUD WILLIAM - GUIBERTEAU JEAN-MICHEL - BESSON CLAIRE - BEAU ANGELE - ZUBOWICZ BAPTISTE - BODET Aurélie
--

<b>ABSENT EXCUSE :</b> LOUYOT FANNY - TRANQUARD CEDRIC
--

<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> BESSON CLAIRE
---

### **Point à l'ordre du jour :**

1. Approbation du CFU 2024
2. CDC des Vals de Saintonge : modification des statuts
3. Personnel : avancement de grade / création et suppression de poste / modification du tableau des effectifs
4. CDG17 : Protection Sociale Complémentaire - participer au marché groupe pour la protection santé « mutuelle »
5. Subvention et participation 2025
6. Vote des taux 2025
7. Salle des fêtes / Peinture et menuiserie extérieure et intérieure : travaux et demande de subvention
8. Bâtiment annexe à la mairie/ enduits : travaux et demande de subvention
9. Parking de la mairie : travaux
10. Cimetière n° 3 : projet, travaux, prêt
11. Réhabilitation de la mairie et APC : nouvel avenant, abrogation de la délibération du 7 janvier 2025
12. ~~Ligne de trésorerie~~

M. le Maire informe les membres que des points sont modifiés ou annulés 10) – la signature d'une offre de prêt est reporté , manque de cotation. 12) ligne de trésorerie est annulée car elle est inutile.

Ouverture de la séance à 20h30

### **1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)**

- Depuis 2024 le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.
- Le compte financier unique 2024 fait apparaître pour l'exercice clôt un excédent de fonctionnement de 18.827,41 euros et un déficit d'investissement de 174.048,63 euros.

- Le résultat de clôture , reprenant les reports antérieurs, est excédentaire de 283.674, 97 euros

*Monsieur le Maire sort de la salle de réunion et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal à l'unanimité :*

- **APPROUVE le CFU 2024 de la commune d'Archingeay (maquette annexée) à la présente délibération,**
- **DONNE POUVOIR À MONSIEUR LE MAIRE POUR PRENDRE TOUTES MESURES NECESSAIRES A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION**

## **2. CDC des Vals de Saintonge : modification des statuts du 18 décembre 2024**

---

Monsieur le maire expose que le Conseil Communautaire du 18 décembre 2024 a procédé à de nouvelles modifications des statuts de Vals de Saintonge Communauté.

En conséquence, monsieur le maire propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER LA MODIFICATION DES STATUTS DE VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ COMME EXPOSÉ CI-DESSUS,**
- **D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER LES STATUTS CI-ANNEXÉS,**
- **ET D'AUTORISER, MONSIEUR LE MAIRE, À PRENDRE TOUTES DISPOSITIONS EN CE QUI CONCERNE LE SUIVI ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA PRESENTE DELIBERATION.**

## **3. PERSONNEL : Création et suppression de postes, modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade**

---

Mme RENOU Rita sort de la salle, elle ne prend ni part au débat, ni au vote.

### **a) AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi au grade adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 21/35<sup>ème</sup> et la création d'un emploi au grade adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> . M. le Maire rappelle que la suppression/création de ces postes est nécessaire pour l'avancement en grade des fonctionnaires concernés.

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression et la création de ces deux postes.**

#### **4. CDG17 : Protection Sociale Complémentaire : participer au marché groupe pour la protection santé « mutuelle »**

---

Après avoir entendu l'exposé,

**Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- de donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit :
  - Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 € par agent.

#### **5. SUBVENTION ET PARTICIPATION 2025**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE DE VOTER, À L'UNANIMITÉ, AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS SUIVANTES (voir tableau)**

**DIT QUE LA SUBVENTION VOTÉE CE JOUR SERA VERSÉE DÈS RÉCEPTION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES DEMANDÉS ET OBLIGATOIRES**

**LES CRÉDITS NÉCESSAIRES SERONT INSCRITS AU BP 2025**

<b>ENTITÉS/ ORGANISMES</b>	<b>EN €</b>
<i>Club du Muguet</i>	300.00
<i>Club philatélique Arcantois</i>	300.00
<i>Entre chats aux champs</i>	300.00
ACCA	300.00
<i>Association des parents d'élèves</i>	400.00
<i>TRAIL DU BOIS CHARMANT</i>	300.00
Le Marché de L'espoir	250.00
FNACA	50.00
Prévention routière	50.00
Amicale des Sapeurs-pompiers de Tonnay-Boutonne	250.00
Fondation du patrimoine	75.00
Les Maires pour la planète	25.00
Eurochestreries	50.00
MFR Angérienne (3 élèves arcantois * 50 €)	150.00
Collège de Tonnay-Boutonne (voyage scolaire 2025 soit 6 élèves arcantois * 50 €)	300.00
Institut Richemont Val de Cognac (1 élève arcantois * 50 €)	50.00

## **6. Vote des taux de la fiscalité directe ,année 2025.**

⇒ Il est proposé **de maintenir** les taux d'imposition 2025 au même niveau que 2024 soit  
: TH : 11.28 %<sup>1</sup> - TFB : 40.30 % -TFPNB : 35.14 %

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ , LE CONSEIL DECIDE, À L'UNANIMITÉ, DE NE PAS MODIFIER LES TAUX 2025**

## **7. SALLE DES FÊTES : peinture et menuiserie extérieure et intérieure**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal la nécessité de procéder à une réfection des peintures de la salle municipale ? plus précisément de la petite salle et des cuisines, et prévoir des travaux de menuiserie (volets et porte de l'entrée principale) .

**a) Après recherche, le seul menuisier qui souhaite répondre à notre demande est ESPRIT BOIS**

Remplacement des volets abîmés : 2 768 € HT

Remplacement d'une porte intérieure (celle de l'entrée) : 1 442 € HT

**b) Peinture .M. le Maire donne lecture des 3 devis pour une prestation identique :**

SARL BAILLY : 7400 € HT

Alain MEGE : 7 422.76 € HT

E.F Peinture et déco : 9 908.55 b€ HT

*L'offre de E.F Peinture et déco est rejetée car son offre est supérieure aux autres. Concernant l'offre de Alain MEGE qui est légèrement supérieure ; L'entrepreneur n'est pas en capacité de fixer la date d'intervention en raison de sa charge de travail. L'offre SARL BAILLY est l'offre la mieux disante, et l'entreprise interviendra en novembre 2025 car durant la période estivale, la société privilégie les travaux en extérieurs.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **D'APPROUVER LES DEVIS DE L'ENTREPRISE ESPRIT BOIS POUR LE REMPLACEMENT DE MENUISERIES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES POUR 4 210 € HT**
- **D'APPROUVER LE DEVIS SARL BAILLY PEINTURE EN DATE DU 5/03/25 POUR UN MONTANT DE 7 400 € HT**
- **D'AUTORISER LE MAIRE À SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SE RAPPORTANT À CES DOSSIERS**

## **8. BÂTIMENTS ANNEXES (GARAGE) : enduits**

M. le Maire fait part au conseil municipal de procéder à des travaux sur les bâtiments annexes de la mairie.

- Une réfection de la toiture
- Un ravalement de façade par un enduit

M. le Maire donne lecture des devis reçus :

- NOUREAU ( AN241138) pour 14 157.41 € HT
- NOTEMACO ( D2704) pour 10 545.90 € HT

**LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE**

- **D'APPROUVER LE DEVIS n° D2704 de NOTEMACO POUR 10 545.90 € HT€**
- **D'AUTORISER LE MAIRE A DEPOSER UNE AUTORISATION D'URBANISME**
- **D'AUTORISER LE MAIRE À SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SE RAPPORTANT À CE DOSSIER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE :**

- **ADOpte les modalités de financement ;**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du département de la Charente-Maritime**

## **9. PARKING DE LA MAIRIE**

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une réfection du parking de la mairie. Il expose le projet : retrait des anciens massifs et bicouche couleur calcaire et gravier bleu. M. le Maire précise que le projet consiste en la simple remise en état de ce parking.

Les devis présentés sont les suivants :

- SAS MARCHAND PAUL pour 15 568 € HT
- EXTERIO (3 726,50 € HT) + MARCHAND (11 293,00 € HT) soit 15 195 € HT
- Syndicat de voirie 17 pour 53 943,88 € HT

Vu les devis détaillés,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE ,DECIDE**

- **D'APPROUVER LE DEVIS EXTERIO N° D2025-03-132 POUR 3 726.50 € ET LE DEVIS SAS MARCHAND N° DE0908 POUR 11 293 € SOIT POUR UN TOTAL D'OPÉRATION DE 15 195 € HT**
- **D'AUTORISER LE MAIRE À SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS SE RAPPORTANT À CE DOSSIER**

## **10. CIMETIÈRE n° 3 : projet**

M. le Maire indique au conseil municipal, qu'il est nécessaire de prévoir une extension du nouveau cimetière. Il reste moins d'une dizaine de place dans le nouveau cimetière et la configuration de l'ancien cimetière complique la reprise des concessions.

**Il fait part des devis reçus pour le terrassement et la clôture de ce nouvel espace**

- **NOUREAU : terrassement (57 728.62 € HT) et clôture (78 097.52 € HT) soit 132 970.58 € HT**

- *NOTEMACO : terrassement (22 199 € HT) et clôture (68 560.50 € HT) soit 93 394.50 € HT*
- *SAS MARCHAND + NOTEMACO : terrassement (10 258 € HT) + clôture (68 560.50 € HT) soit 78 818.50 € HT*

**APRÈS AVOIR DÉBATTU, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE:**

- **APPROUVE L'EXTENSION DU CIMETIÈRE**
- **AUTORISE LE MAIRE À DÉPOSER LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET ADMINISTRATIVE CONCERNANT CETTE EXTENSION,**
- **APPROUVE LE DEVIS SAS MARCHAND (DE0844) POUR 10 258 € HT ET LE DEVIS NOTEMACO (D2715) POUR 68 560.50 € HT**
- **LES CRÉDITS SERONT INSCRITS AU BP 2025**

## **11. RÉHABILITATION DE LA MAIRIE : Avenants, abrogation de la délibération du 7 janvier 2025**

Après avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide

- **D'abroger la délibération CM01\_2025\_01 en date du 7 janvier 2025**
- **D'approuver l'avenant LOT 3 Avenant 2 – DC241105 pour 4 467 € HT**
- **D'approuver l'avenant LOT 7 avenant 2 – DE01796 pour 250 € HT et le devis DE1808 pour 0 € HT**
- **D'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces dossiers**
- **Les crédits seront prévus au BP 2025**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Ecole :** M. le Maire indique que l'inspection académique a notifié à la commune qu'une classe fermera , à la prochaine rentrée, au sein du RPI Archingeay-Les Nouillers , sur le site des Nouillers. Il explique que l'inspectrice départementale souhaitait, dans un premier temps, imposer une fermeture à l'école d'Archingeay, donc 2 classes à Archingeay contre 4 aux Nouillers. Il indique que suite à sa demande expresse, un accord a été validé sur la fermeture sur la commune des Nouillers. Le Maire des Nouillers a confirmé cette répartition. M. le Maire rappelle que les effectifs scolaires sont en forte baisse comme sur l'ensemble du Département. Il indique par ailleurs qu'il rencontrera le 1<sup>er</sup> avril l'inspectrice de circonscription et l'adjoint à l'inspecteur d'académie .

**Photovoltaïque :** il fait part de deux projets de panneaux photovoltaïques. Deux offres différentes : une location de la toiture contre une installation complète au frais de la commune. Il expose brièvement les budgets.

**Stockage électricité :** M. le Maire fait part de son entretien avec une société spécialisée gestionnaire de stockage électricité. Il expose brièvement l'offre. A suivre

**Soirée jeux** : La soirée jeux aura lieu le 5 avril de 20h à minuit à la salle des fêtes. M Zubowicz est chargé de la mise en place. Les agents communaux iront chercher les jeux à la CDC.

**Soirée disco du 14 juin** : voir avec ACCA ou Entre Chats aux Champs pour la tenue de la buvette.

**Travaux** : Mme Besson interroge la municipalité sur les travaux qui sont en cours auprès du cimetière. Il lui est indiqué qu'il s'agit des travaux permettant le branchement des éoliennes de Torxé. (raccordement électrique)

**Location de la salle des fêtes** : Mme Besson demande pourquoi la salle des fêtes n'est pas louée en août. M. Brouillet explique qu'il y a plusieurs raisons. Il explique que la salle n'étant pas climatisée les locataires ouvrent les fenêtres en raison de la chaleur ce qui engendre des nuisances sonores pour le voisinage et déplacement parfois de la gendarmerie. De plus, les occupants s'installent souvent dehors sur le parvis côté habitation avec les conséquences que l'on peut imaginer (bruit , détritrus) . Mme Bodet trouve que cela est dommage

**Remerciements** : M. Denis souhaite remercier la secrétaire générale de mairie pour la présentation de cette séance.

**L'ordre du jour étant épuisé,**

**Séance levée à 22H19**